

## Votre article sur la succession de Joël ROBUCHON

---

Expéditeur : Notaires de France Brisons le silence (notaireabusif@yahoo.com)

À : w.ledevin@liberation.fr

Date : vendredi 22 mars 2024 à 08:14 UTC+1

---

Cher Monsieur,

Je vous contact suite à vos articles du 7 février et 21 mars 2024 dans lesquels vous mettez en cause un notaire dans les difficultés successoriales de Joël ROBUCHON.

L'Observatoire Indépendant du Notariat en France est né d'une initiative citoyenne. C'est un collectif composé d'une quinzaine de victimes de notaires sur le territoire national (à ce jour 592 "sympathisants" sur la page [facebook.com/notaireabusif](https://facebook.com/notaireabusif)) qui s'interroge sur la profession, du moins qui cherche à lui apporter publiquement la contradiction. Il est accessible à travers le site [www.oinf.fr](https://www.oinf.fr).

L'OINF a pour ambition de questionner notre société sur cette profession qui fait l'objet de nombreux rapports ministériels et législatifs. À ce titre, je vous invite à consulter la page <https://oinf.fr/2024/03/08/regards-sur-la-profession/> qui pose un diagnostic factuel bien différent de l'image que nous renvoient les instances notariales.

Restant disponible si vous souhaitez échanger d'avantage sur les travers de la profession.

Cordialement,

**Philippe Chabert - 06 26 45 44 64**  
*Correspondant du site portail*  
[www.oinf.fr](https://www.oinf.fr) ou sur [www.info-notaires.fr](https://www.info-notaires.fr)



Nous ne pouvons plus ignorer une réalité qui impacte 1 citoyen sur 3 confronté à un notaire chaque année.

**2000 procédures par an qui impliquent des notaires devant les tribunaux**  
(source rapport annuel du médiateur du notariat en 2022), cela représente un ratio brut de :

- 28,73% des études notariales,
- 16,50% des notaires ou encore
- 164 dossiers qui passent chaque mois devant un tribunal français.

**Un problème avec un notaire? Va voir**  
[www.oinf.fr](https://www.oinf.fr)